

**COMITE SYNDICAL**  
Séance du 25 février 2020

## **DELIBERATION n°2020-12**

Rapporteur : M. le Président

### **OBJET : La Fabrique à Entreprendre – Prix du concours de création d'entreprise 2019**

La Fabrique à Entreprendre de Le Mans Métropole, service du SMAT, a organisé au cours du dernier trimestre 2019, un concours de création d'entreprise sur Le Mans Métropole.

Sur 39 dossiers déposés, 14 ont été sélectionnés pour se présenter devant un jury. Celui-ci s'est réuni le 20 décembre dernier pour procéder aux auditions.

Au vu de la qualité de chaque projet et de la volonté entrepreneuriale des porteurs, le jury a décidé d'octroyer des prix à chacun des candidats en lice adaptés à leurs besoins propres exprimés lors de leur audition.

Ainsi ce ne sont pas 5 comme prévu initialement mais 14 candidats qui ont été primés lors de l'édition 2019 du Concours de la Fabrique à Entreprendre de Le Mans Métropole.

Les attributaires des prix et les montants attribués figurent dans le tableau annexé à la présente délibération. Le montant total des prix en numéraire s'élèvent à 16 420 € HT (soit 19 704 € TTC).

Chaque lauréat se verra remettre en numéraire (TTC) le montant de son prix, à charge pour lui d'utiliser la somme conformément à l'objet pour lequel il lui a été attribué.

Pour ce faire, une convention sera établie entre le SMAT et le porteur de projet. Le montant du prix ne sera versé qu'à réception d'un acte d'engagement ferme et définitif du porteur de projet relatif à l'objet pour lequel le prix a été attribué (tel que devis du prestataire accepté par le porteur, contrat signé, etc.) et sous réserve de la création par le porteur d'une structure entrepreneuriale (le choix du statut étant laissé à sa libre appréciation).

Je vous remercie de bien vouloir donner votre accord au versement des sommes figurant en annexe au profit de la structure créée par les bénéficiaires désignés et dans les conditions prévues ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur la dotation du secteur d'activité La Fabrique à Entreprendre, compte 6574.

**Tableau récapitulatif des prix du concours LFAE 2019**

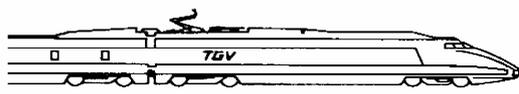
Nom du porteur de projet	Activité	Distinction	Club d'entreprise (100 €/an)	Parrainage	Nature de la prestation couverte par le prix	Montant total
Nadia FERKOURD	Traiteur/chef à domicile	"Cité Entrepreneurs"	oui (Business Sarthe)	oui	Réalisation de son site internet (1120 €) Stand à Happy Business (500 €)	1 720 €
Abdelghani CHAHID	e-commerce (drop shipping) d'articles de sport		oui		1 an de suivi d'expert-comptable (1200 €) + 500 €	1 800 €
Adam MERNIZ	studio de conception et édition de jeux de société originaux	"Catégorie Création"	oui	oui	Réalisation de son site internet (1120 €)	1 220 €
Florine DECAEN	Chargée de communication en freelance		oui		Espace de coworking et/ou Créapolis pendant 1 an (1680 €)	1 780 €
Alexandre GUILLAUME	livraison de fruits en entreprise + participation à la reforestation dans le monde	"Catégorie Développement"	oui		Stand à un Happy Business (500 €)	600 €
Walid CHENIOUR	entreprise d'aerogommage	"Coup de cœur"	oui	oui (BTP)	Participation à l'achat du matériel (1750 €) Suivi par un expert comptable pendant 1 an (1200 €)	3 050 €
Miguel ANTONIO PANZU	fret mutualisé vers l'Afrique		oui (Sarthe International)	oui	Aide à la création d'entreprise (1400 €) cotisation à Sarthe International (330 €)	1 730 €
Sathiya PARAMASIVAM	fast food de cuisine indienne	"Catégorie Emergence"	oui	oui	1 an d'accompagnement par un expert-comptable (1200 €)	1 300 €
El Kabiri BOUAZZA	Création d'un "Mag-Truck", magasin ambulant (commerce de détail mobile, de proximité)				Accompagnement par BGE (1000 €)	1 000 €
Alexandre BOUTTIER	Plateforme de cours en ligne pour enfants en situation d'handicap + robot				500 € dans une cagnotte de crowdfunding	500 €
Issam BOUSSKOUR	vente et location de scooter électrique		oui	oui	Montage du projet avec Initiative Sarthe	100 €

Nom du porteur de projet	Activité	Distinction	Club d'entreprise (100 €/an)	Parrainage	Nature de la prestation couverte par le prix	Montant total
Antoine DEBELLE	Collecte de biodéchets pour valorisation en compost (avec lombric) en circuit court				Accompagnement par le CEAS (300 €/an)	<b>300 €</b>
Leevaï GESBERT	nettoyage et remise à neuf de chaussures personnalisation de baskets		oui	oui	Réalisation de son site internet (1120 €)	<b>1 220 €</b>
Hamid ATTAOUI	agence de voyage éco-responsable (plateforme web)		oui			<b>100 €</b>

Total **16 420 €**

	Catégorie Emergence
	Catégorie Création
	Catégorie Développement

**ADOPTÉE**



***Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical***



**SEANCE du mardi 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 14 heures, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi 18 février 2020 se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la Présidence d'Olivier BIENCOURT, Président du Syndicat Mixte.

**Sont présents :**

*Olivier BIENCOURT - Thierry COZIC - Véronique RIVRON - Patricia CHARTON - Claude JEAN - Gilles JOSSELIN - Jean-Marc LAFFAY - Didier REVEAU - Jean-François SOULARD - Patrick DESMAZIERES - Dominique AMIARD.*

**Absents et excusés :**

*Vanessa CHARBONNEAU - Dominique LE MENER - Noël PEYRAMAYOU - Christophe ROUILLON - Anne BEAUCHEF - Alexis BRAUD - Gilles LEPROUST - Olivier SASSO - Catherine GOUHIER.*

*Mme Véronique RIVRON* remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 janvier est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.